



LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Le Grand Libreville à l'isoleme

Hans NDONG MEBALE Libreville/Gabon

n raison de la hausse des cas enregistrés ces der-✓ nières semaines liés à la pandémie de Covid-19, l'équipe gouvernementale conduite par Rose-Christiane Ossouka-Raponda a annoncé hier à Libreville, lors d'une conférence de presse sur la situation épidémiologique au Gabon, le retour au blocus du Grand Libreville (Akanda, Owendo et Ntoum) et le réaménagement des heures du couvre-feu (désormais de 18 heures à 5 heures au lieu de 20 heures précédemment). Si la première mesure n'intervient que le lundi 15 février, celle liée au couvre-feu entre en vigueur dès ce samedi.

Déjà, lors de la précédente sortie des autorités gouvernementales, le 23 janvier dernier, la Première ministre indiquait que "si la tendance haussière des cas testés positifs continuait à s'accélérer, le gouvernement se réservait le droit de durcir les mesures en appliquant le principe de précaution". À cet effet, en décidant d'appliquer ces nouvelles mesures, c'est un nouveau chapitre qui s'ouvre pour le quotidien des populations gabonaises. Autant le premier confinement du Grand Libreville en mars dernier s'est accompagné des mesures telles que la distribution gratuite des kits alimentaires et la gratuité des factures d'eau et d'électricité, autant cette nouvelle décision invite la population à jouer sa partition dans cette "lutte collective".

Aussi, en décidant de revenir à 18 heures concernant l'heure d'entrée en vigueur du couvrefeu, le ministre de l'Intérieur, Lambert-Noël Matha a indiqué que "face à la hausse des cas, il est impératif de prendre des mesures drastiques pour mieux combattre ce virus. Car, rappelons-le, il en va de la vie de nos concitoyens". Notons également que durant cette conférence de presse, Lambert-Noël Matha a expliqué l'ensemble des modalités liées au déplacement du Grand Libreville vers l'hinterland. Ainsi, "toute personne souhaitant effectuer un déplacement au départ du Grand Libreville, devra présenter un test Covid négatif et bénéficier d'une dérogation spéciale issue des ministères de la Défense nationale et de l'Intérieur".

Malgré l'absence, pour le moment des variants du virus dans notre pays, le ministre de la Santé, Guy-Patrick Obiang-Ndong, en a appelé à la responsabilité des citoyens. Car, selon lui, "si on a pu circonscrire la pandémie durant la première vague, c'est grâce au respect des gestes barrières et celles-ci doivent être maintenues aujourd'hui pour contenir cette seconde vague". En effet, "Avec un taux de positivité aujourd'hui à 4,63 % contre 0,2 % en septembre dernier, nous nous devons de prendre nos responsabilités et appliquer ces nouvelles mesures car, la seconde vague est plus agressive que la première", a souligné le ministre de la Santé.

Au chapitre des transports, et face à la hausse des embouteillages dans les zones nord de Libreville (aéroport, Okala, Sablière, etc.), le ministre de tutelle, Brice Paillat, n'a pas fait état d'une mesure liée à cette problématique. Par ailleurs, ce dernier a précisé que "les vols internationaux connaîtront désormais une fréquence de deux vols par semaine et par compagnie aérienne". Tout en ajoutant que les voyageurs en provenance des pays étrangers devront présenter un test Covid négatif ayant une validité de 3 jours.

En se dotant de ces nouvelles mesures pour tenter de circonscrire le virus qui a déjà coûté la vie à plus de 70 personnes au Gabon, le gouvernement entend accélérer le retour à une vie normale dans le pays. De fait, et face à ce nouveau défi collectif, l'heure est à l'observance des mesures barrières car, comme l'a rappelé Rose-Christiane Ossouka-Raponda, "le Covid-19 n'est pas un mythe, mais une réalité".



Les membres du gouvernement lors de la conférence de presse de l'immeuble Arambo, hier



Restauration et transport: de nouvelles restrictions



GM.NTOUTOUME-NDONG Libreville/Gabon

ES 197 tenanciers de bars et boîtes de nuit dont les dossiers répondent aux critères vont enfin percevoir l'aide de l'État promise depuis le début de la crise sanitaire. Le ministre du Commerce, Hughes Mbadinga-Madiya, a, en effet, confirmé que ces opérateurs économiques peuvent passer à la caisse le 15 février prochain.

Au total, 333 dossiers avaient été examinés. Les autres tenanciers, les 137 restants, ne percevront rien pour cause de dossiers incomplets. Même s'ils subissent comme leurs confrères, les conséquences de la même crise sanitaire. Par ailleurs, les clients des restaurants devront désormais présenter les résultats de leur test pour pouvoir s'attabler. Évidemment, il faudra être négatif au Covid-19. Cette mesure clairement dissuasive pèsera sans doute, elle aussi, assez lourdement sur le chiffre d'affaires des restaurateurs. D'autant plus que la validité d'un test est ramenée à une semaine. Faire un test juste pour aller au restaurant n'est pas non plus évident. Des contrôles inopinés sont prévus pour vérifier l'application de ces mesures gouvernementales.

Dans ce contexte de relance économique, les restaurateurs avaient l'espoir de pouvoir relever leurs activités qui tournent au ralenti depuis mars 2020.

"Les vols commerciaux internationaux sont réduits à deux vols par semaine", a annoncé, de son

côté, le ministre des Transports, Brice Paillat. Par contre, les vols domestiques restent ouverts et sans limitation. Les vols internationaux, surtout ceux provenant des pays très affectés par le Covid-19 comme la France, sont en effet considérés comme des vecteurs de transport du virus. Certes, la réduction à deux vols internationaux par semaine et par compagnie peut freiner le rythme de propagation, mais cette mesure ne ferme pas totalement la porte au virus qui viendrait de l'étranger.

Bien sûr, l'embarquement est toujours conditionné par la présentation des résultats d'un test Covid-19. Et pour les autres modes de transport, les mesures arrêtées antérieurement restent en vigueur.

Education nationale: chamboulement en perspective

Serge A. MOUSSADJI Libreville/Gabon

E ministre de l'Education nationale Patrick Mouguiama Daouda a indiqué hier que 94 cas Covid avaient été testés positifs dans les différents établissements scolaires. Un chiffre qui pourrait être en dessous de la réalité, puisqu'il a estimé que des contaminations auraient été dissimulées.

Devant cette situation, un tour de vis est envisagé. La fermeture des établissements privés, si d'autres cas sont positifs, est désormais

plus devront désormais porter un masque (trois protections de ce type ont été remises aux apprenants en début d'année, a indiqué le membre du gouvernement). Mais la principale mesure est l'arrêt des cours dès 15 heures dans tous les établissements scolaires, pour respecter le couvre-feu qui est ramené à 18 heures.

Cette dernière piste va forcément induire de gros changements dans les programmes en cours. "Il va falloir revoir les emplois du temps. L'objectif est d'étaler les sorties des élèves et d'éviter les attroupe-

possible ; les écoliers de 5 ans et ments devant les différents écoles, lycées et collèges. C'est aussi une manière de permettre aux élèves et leurs parents de vite trouver un moyen de transport", a expliqué Patrick Mouguiama Daouda.

L'enseignement à distance sera remis au goût du jour. Dans ce domaine, un réaménagement des emplois du temps (dans le supérieur et le secondaire) est également prévu.

"Ces nouvelles mesures pourront prendre tout leur sens si le problème du transport est rapidement résolu. Nous allons, avec le ministère des Transports, travail-



ler durant ce week-end et voir ensemble les différentes possibilités qui pourront être proposées aux

élèves dès la semaine prochaine", a conclu le ministre de l'Enseignement supérieur.